



Marcoussis, le 14 avril 2010

AD/NH

AVIS HEBDOMADAIRE n° 885

DEPLACEMENT A L'ETRANGER DES ECOLES DE RUGBY

Pour des questions de sécurité et d'assurance, tout club ou sélection invité à se déplacer à l'étranger pour y disputer une rencontre ou un tournoi dans les différentes catégories "Ecoles de Rugby" appliquant des règles du jeu ou des dispositions autres que celles en vigueur sur le territoire français ne recevra pas l'autorisation de la FFR pour disputer cette rencontre ou ce tournoi.

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Doucet', is positioned above the printed name.

Alain DOUCET

Destinataires :

Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Messieurs les Présidents de Commissions
Ligue Nationale de Rugby
Le personnel de la FFR